

S O M M A I R E

Edito



Dialoguer avec un copain, se retrouver entre fans de Harry Potter de tous pays, faire une recherche sur le changement climatique...

Oui, l'internet c'est génial ! Grâce à ce nouvel outil de communication, tu entres et circules dans un autre monde, riche, surprenant, compliqué

aussi. Afin de te permettre de naviguer avec encore plus de facilité et de sécurité, le Forum des droits sur l'internet et Okapi se sont associés pour t'offrir ce petit guide des routes du Net et faire de toi un conducteur averti.

Odile Amblard,
rédactrice en chef adjointe



PS : Pense à donner à tes parents le livret de 16 pages qui leur est destiné.



Le Forum a rassemblé plusieurs partenaires pour te proposer ce guide pratique et t'aider à mieux utiliser

l'internet : *Okapi*, mais aussi les ministères de la Famille et de la Recherche et des Nouvelles technologies, l'Union nationale des associations familiales et Wanadoo. Ce guide est réalisé sur la base de fiches pratiques rédigées par des experts. Retrouve-les sur notre site www.droitdunet.fr, où une rubrique juniors t'est destinée.

P 4 à 9 Quiz : es-tu au net avec le Net ?

P 10 à 13 Tout sur le tchat...

P 14 et 15 En avant la musique

P 16 et 17 Sages comme des images

P 18 et 19 Alerte sur le Net

P 20 et 21 Secret bien gardé

P 22 et 23 La vérité si tu mens



Q U I Z

Es-tu au net avec le Net ?

Bien connaître l'internet, c'est partir d'un bon clic dans la vie. Alors, pour savoir si tu es plutôt ;-D ou plutôt !:-(face au réseau, fais dérouler les questions !

1 Internet, c'est la contraction de :

- a/** International et étranger.
- b/** Interconnection et network.
- c/** Rien, c'est un nouveau mot.

2 Qu'appelle-t-on un "cookie" sur l'internet ?

- a/** Une animation amusante que l'on envoie comme cadeau virtuel.
- b/** Des recettes de gâteaux diffusées sur le Net.
- c/** Un petit fichier qui s'installe sans bruit dans ton ordinateur.



3 Un moteur de recherche, c'est :

- a/** Une pièce essentielle de ton ordinateur, avec le disque dur.
- b/** Un outil qui permet de rechercher des sites grâce à des mots-clés.
- c/** Un site qui référence d'autres sites de façon thématique.

4 Un lien sur l'internet, c'est :

- a/** Un mot ou une image cliquable qui permet d'ouvrir une nouvelle page.
- b/** Une relation nouée par deux personnes qui "tchattent" régulièrement ensemble.
- c/** Une fenêtre qu'on n'arrive pas à fermer et qui te force à rester sur un site.

5 Les "spams" désignent les pubs non désirées qui inondent les boîtes aux lettres. D'où vient ce mot ?

- a/** De Sexy Pamela, car le spam est souvent pornographique.
- b/** C'est la contraction de Source de Problèmes AutoMatiques.
- c/** C'est une marque américaine de jambon en conserve.

6 "E-mail", ça veut dire :

- a/** Courrier électronique.
- b/** Promenade informatique.
- c/** Courrier express.

7 Qui a inventé l'internet ?

- a/** Les Japonais.
- b/** Les Américains.
- c/** Les Européens.



QUIZ

8 C'est quoi, une "home page" ?

- a/ Un site personnel où le créateur présente sa maison.
- b/ La page d'accueil d'un site.
- c/ Un site qui accueille des pages orphelines.

9 En bon français, e-mail se dit :

- a/ Mél.
- b/ E-lettre.
- c/ Courriel.

10 Sur un forum, tu peux :

- a/ Discuter en privé avec un (e) ami (e).
- b/ Donner ton avis sur un thème de discussion.
- c/ Acheter de la musique en ligne.

11 Télécharger, ça veut dire :

- a/ Copier dans son ordinateur des données trouvées sur un autre ordinateur du réseau.
- b/ Critiquer violemment quelqu'un sur un forum ou sur un "tchat" public.
- c/ Cliquer de façon répétée sur sa souris pour détruire les obstacles rencontrés lors d'un jeu en ligne.

12 On t'envoie par e-mail une pièce jointe dont le nom s'achève par ".exe" :

- a/ Il s'agit sûrement d'un exercice à réaliser.
- b/ Méfiance, c'est peut-être un virus.

c/ C'est un "programme exécutable" qui va ajouter de nouvelles fonctions à ton ordinateur.

13 Pour échanger des fichiers avec d'autres internautes, tu peux pratiquer :

- a/ Le porte-à-porte.
- b/ Le pay-per-view.
- c/ Le peer-to-peer.



14 Pour "surfer" sur l'internet, il faut absolument :

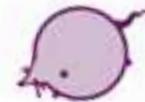
- a/ Un navigateur.
- b/ Une souris.
- c/ Un modem.

15 Un serveur, c'est :

- a/ Un site de l'internet qui propose des services utiles pour les internautes.
- b/ Un ordinateur très puissant qui stocke de nombreuses données et les met à la disposition des internautes.
- c/ Celui qui prend les commandes et apporte les plats dans un restaurant.

16 Pour dialoguer sur l'internet, il te faut :

- a/ Une adresse e-mail.
- b/ Un pseudo.
- c/ Un clavier.



Résultats du Qui z

Réponse 1

b : C'est la contraction d'interconnexion (interconnexion, en français) et de network (réseau, en français).

Réponse 2

c : Les "cookies" sont installés dans ton ordinateur par les sites que tu visites. Cela leur permet de t'identifier chaque fois que tu reviens afin, notamment, d'établir des statistiques de fréquentation.

Réponse 3

b : Les sites google.fr ou voila.fr par exemple sont des moteurs de recherche.

Réponse 4

a : On parle précisément de "lien hypertexte".

Réponse 5

c : Des humoristes anglais, les Monty Python, ont détourné une pub pour cette marque de jambon (ham, en anglais). Ils répétaient son nom ("Spam, Spam, Spam !") jusqu'à rendre les autres

conversations inaudibles. Plutôt gênant... Comme les spams qui envahissent tes e-mails !

Réponse 6

a : En anglais, "mail" signifie courrier. Le "e", c'est pour "electronic".

Réponse 7

b et c : Dans les années 1970, aux Etats-Unis, l'armée américaine met au point un réseau de communication entre ordinateurs pouvant résister à une attaque nucléaire.

Les grandes universités s'associent à ce projet. Mais ce sont les Européens qui inventent, en 1992, le World Wide Web (www), l'"application" informatique qui permet de consulter des sites web grâce à la diffusion des images, des sons et des textes stockés dans les ordinateurs.

Réponse 8

b : C'est la première page qui s'affiche quand tu vas sur un site. Elle te présente ce que tu vas y trouver.

Réponse 9

c : Ce sont les Québécois qui ont inventé ce mot, officiellement adopté par la France (Journal officiel du 20/06/03). Mél est l'abréviation de messagerie électronique.

Réponse 10

b : Un forum est un espace virtuel public où tous ceux qui sont inscrits peuvent lire ce que les autres écrivent et y répondre. Mais on ne peut pas s'y isoler avec un autre internaute.

Réponse 11

a : Il s'agit de copier des données (programmes, musique, images) trouvées sur le réseau.

Réponse 12

b et c : Tu ne dois jamais ouvrir un fichier ".exe" dont tu ignores l'origine. Si tu connais la personne qui te l'envoie, assure-toi auprès d'elle du contenu de ce fichier. Attention ! D'autres types de fichiers peuvent eux aussi dissimuler des virus...

Réponse 13

c : Le peer-to-peer ou P2P (pair à pair) est un système qui permet aux usagers qui l'adoptent de mettre en commun certaines données de leur ordinateur (des fichiers musicaux, par exemple).

Réponse 14

a et c : Le modem est le nom du boîtier grâce auquel l'ordinateur se connecte à l'internet via le réseau téléphonique ou câblé. Le navigateur est le logiciel qui permet de surfer sur le Web.

Réponse 15

b et c : Les pages web des sites que tu consultes sur ton ordinateur sont stockées sur un serveur. La réponse "c" n'a aucun rapport avec l'internet ;).

Réponse 16

b et c : Si tu veux aller dialoguer sur un "tchat", il te faut un pseudo(nyme). C'est à toi de l'inventer, il doit être unique.

TCHAT



Tu as rendez-vous avec quelqu'un rencontré sur un tchat ?

Rappelle-toi ces conseils de prudence :

- 1) N'oublie pas que tu ne sais rien de lui (ou d'elle).**
- 2) Parles-en à tes parents.**
- 3) Ne te rends jamais seul(e) au rendez-vous.**
- 4) Retrouve-le (la) dans un lieu public où il y a du monde.**

Quand je parle avec des copains sur un tchat, est-ce que d'autres personnes peuvent lire ce que nous nous disons ?

- ◆ Le principe du tchat est de permettre à plusieurs personnes éloignées de discuter comme si elles étaient dans la même pièce. Si le tchat où tu t'exprimes est public, il est ouvert à tout le monde : pire que la cour de ton collègue ! Tous les participants peuvent donc envoyer des messages et lire ceux que les autres envoient.
- ◆ Si le dialogue est privé, ou si tu contactes un ou une ami(e) par messagerie instantanée, (MSN Messenger, Messenger, Voilà, ICQ...) c'est

un peu comme si vous vous retrouviez dans ta chambre : ce que vous vous dites restera entre vous.

J'utilise un ou plusieurs pseudos sur les tchats et les forums. Peut-on me reconnaître ?

- ◆ En général, non ! Et c'est aussi ce qui fait le charme des tchats et des forums de discussion : tout le monde peut parler à tout le monde, à l'abri derrière son pseudo. Ainsi

“cachés” ou “protégés”, beaucoup ont moins peur de s'exprimer. Cela peut permettre des rencontres vraiment drôles, très sympas ou parfois complètement nulles.

- ◆ Personne ne peut te reconnaître derrière ton pseudo, à moins qu'un tchatteur ne cherche à te faire parler ou te questionne. Tout comme toi, tu ne peux pas savoir qui se cache vraiment derrière “lostinparadise”. Cela ne t'autorise pas à dire n'importe quoi pour autant : les règles de politesse qui facilitent la vie en société valent aussi pour l'internet !

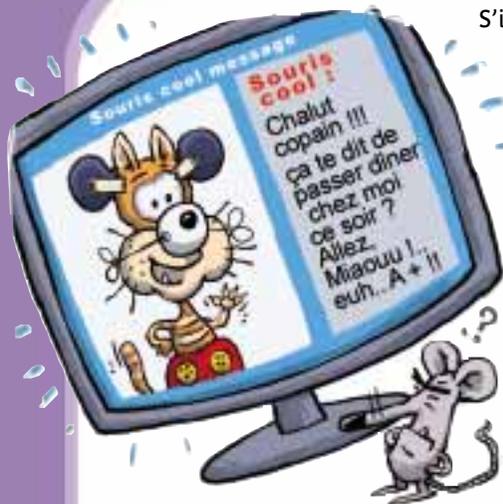


Il paraît que certains tchats sont interdits aux adultes. C'est vrai ?

Oui, certains tchats, ou “salles de discussion” en français, sont réservés aux mineurs et donc surveillés. Concrètement, cela se passe comment ? L'entreprise ou l'association qui a créé le site sur lequel tu accèdes à un tchat emploie un adulte pour lire toutes les interventions. C'est un “modérateur” : il vérifie que les discussions respectent la loi (pas d'insultes, pas de propos racistes, par exemple).



TCHAT



S'il constate qu'un tchateur enfreint la loi, il commence par l'avertir et supprime ses contributions.

— Ensuite, il peut l'exclure. Mais sois très prudent :
— derrière Lolo, 16 ans,
— se cache peut-être Monsieur X, 41 ans.
Un modérateur expérimenté le repérera peut-être, mais il lui est impossible de connaître avec certitude l'âge et l'identité véritables des participants.

➔ **Forum** = espace de débat en ligne. Tu y participes directement depuis une fenêtre de ton navigateur ou en envoyant des e-mails. Ils s'affichent instantanément, sauf si le forum est modéré, c'est-à-dire qu'un modérateur (une sorte de surveillant) lit les e-mails avant de les publier. N'importe qui peut lire ta contribution et y répondre. Si tu te déconnectes, le fil de la discussion continue entre les autres participants.

12

☞ **Sur l'internet, chacun est libre de dire tout ce qu'il veut**

♦ **FAUX !** Comme dans "la vraie vie", un minimum de politesse et de correction facilite les relations et le dialogue. L'internet n'est pas un univers sans loi. Ainsi, on ne peut ni injurier ni diffamer quelqu'un sur l'internet.

♦ Selon la loi, injurier c'est exprimer du mépris ou critiquer de manière infondée. Tu commets donc une infraction si tu "traites" ton prof de maths (au hasard...) en lui donnant sur l'internet mille et un qualificatifs de ton invention.

♦ Selon la loi toujours, diffamer c'est insinuer que quelqu'un a fait quelque chose de mal alors que c'est faux. Par exemple, dire de "Lili" qu'elle est une voleuse. Si la personne visée peut être reconnue, même si elle n'est pas nommée, il y a alors diffamation.

➔ **Tchat** = dialogue instantané (en anglais, to chat signifie "bavarder"). Tu t'adresses à une ou plusieurs personnes qui sont les seules à pouvoir lire immédiatement ce que tu leur écris. Si tu déconnectes, le fil de la discussion est rompu.



Si tu commets une infraction sur ton site perso, un forum ou un tchat, tes parents pourraient en être tenus responsables. Et dans certains cas, avoir à payer une amende.



13

MUSIQUE



L'internet change la vie des amateurs de son, des assoiffés de musique, des oreilles globe-trotter ! Dorénavant, les nouveaux artistes qui montent et ceux qui ne fréquentent pas les circuits commerciaux sont à portée de clic. Excitant, non ? Mais attention, certaines pratiques, pourtant très répandues sont interdites par la loi.

Je voudrais télécharger le dernier Linkin Park, je risque quelque chose ?

◆ Tu ne risques rien si tu te connectes à un site autorisé (ex : iTunes, e-compil, Wanadoo rubrique Musique) où l'on te demandera le plus souvent une certaine somme avant d'effectuer le téléchargement. Attention, les mineurs n'ont pas le droit de faire des achats sur le Net, demande à tes parents de le faire pour toi.

◆ Mais télécharger la musique de tes groupes préférés grâce à un réseau d'échanges P2P (Kazaa, LimeWire) est considéré comme une infraction. Aux Etats-Unis, une mère a dû payer 2000 euros pour rembourser les téléchargements réalisés illégalement par sa fille de 12 ans.

Le piratage est puni par la loi : les pirates (ou leurs parents, s'ils sont mineurs) peuvent avoir une forte somme à payer, ou être condamnés à une peine de prison.



J'aime bien graver mes CD pour faire des compils, est-ce que j'ai le droit de le faire ?

♥ Oui, lorsque tu as acheté (ou si on t'a offert) le CD que tu graves, tu as le droit de t'en faire une copie. Tu peux donc l'enregistrer soit sur le disque dur de ton ordinateur, soit sur un CD vierge. Mais tu n'as pas le droit d'en faire des copies pour tes amis ou de les vendre.

Mon copain vend des CD de musique qu'il a téléchargés. C'est légal ?

♥ Absolument pas ! Seuls les artistes eux-mêmes ou les maisons de disques ont le droit de vendre des œuvres musicales. C'est comme si ton copain vendait des BD volées dans un supermarché ! N'oublie pas qu'un CD est le résultat du travail de plusieurs mois d'un chanteur, de musiciens, de techniciens. Si un artiste ne vend plus de CD, il perd une part importante de ses revenus.

P2P = peer-to-peer = pair à pair. Technique qui permet de relier des ordinateurs entre eux sans passer par un serveur central. C'est comme si, au lieu d'aller acheter un CD, tu faisais du troc avec un copain.

Est-ce que je peux mettre mes musiques préférées sur mon site perso ?

♥ Si tu en es le créateur, pas de problème ! Sinon, il te faut l'autorisation de leur auteur, en contactant sa maison de disques. Si tu mets en ligne un fichier MP3, tes parents pourraient être condamnés à verser un dédommagement aux artistes.

I M A G E S

Super ! Sur le site de Brad Pitt, je peux télécharger plein de photos !

✓ VRAI... tant que tu les gardes pour toi ! Enregistrer sur son ordinateur ou imprimer des photos ou des documents trouvés sur l'internet est tout à fait autorisé, si c'est pour un usage personnel. Tu peux donc recouvrir joyeusement les murs de ta chambre ou coller sur ton agenda les photos de ton idole, récupérées sur le Net.

✗ FAUX... si tu comptes les mettre sur ton site perso ou les diffuser. Selon la loi, tu ne peux pas utiliser des images, des dessins ou des textes sans en demander l'autorisation à leur auteur : photographe, dessinateur, écrivain, journaliste... Cette règle s'applique pour une diffusion sur ton site, comme dans le journal de ton collègue. Selon la loi française, les auteurs de musique, d'images ou de textes sont propriétaires de leurs créations. C'est la "propriété intellectuelle".

La loi permet à la police de retrouver un utilisateur d'internet qui aurait commis une infraction.



Je voudrais mettre ma photo sur mon site perso. Est-ce une bonne idée ?

Avant de le faire, prends le temps de réfléchir. Si tu mets ta photo sur ton site, tu la rends accessible et visible par tous les internautes du monde entier. En as-tu vraiment envie ? Il faut que tu en parles à tes parents. D'accord, c'est ton image, mais tant que tu n'as pas 18 ans, seuls tes parents peuvent autoriser ou refuser qu'une photo de toi soit rendue publique...

Est-ce que je peux publier la photo de mes amis ou de ma famille sur mon site ?

Tu ne peux pas le faire sans leur autorisation. Selon la loi française, chacun a un droit sur son image : elle lui appartient car elle fait partie de sa vie privée.

◆ Si tu publies des photos de cousines, d'amis ou même de personnes inconnues sans leur autorisation ou celles de leurs parents, tu commets donc une infraction. Si ces personnes portent plainte, tes parents peuvent être tenus pour responsables.

Si tu veux demander à quelqu'un l'autorisation d'utiliser sur ton site son nom, une photo, un texte ou une musique, fais-lui une demande écrite, ou à ses parents s'il a moins de 18 ans. Garde un double de ta lettre et attends bien de recevoir la réponse écrite et signée.

Télécharger = c'est une opération qui permet de transférer dans ton ordinateur une information ou un programme disponible sur l'internet.

A L E R T E

J'adore surfer au hasard sur l'internet. Y a-t-il des risques ?



Il peut t'arriver, au hasard de tes clics, et même simplement en utilisant un logiciel d'échange de fichiers (P2P) ou encore en lisant ton courrier électronique, de tomber sur des images violentes. Leur violence provient de leur contenu (pornographique, par exemple) qui peut te heurter, te traumatiser. Si cela t'arrive, si tu as du mal à oublier certaines images, trouve un adulte à qui en parler.

Il y a des sites réservés aux adultes

♦ **VRAI !** Il existe des sites contenant des images qui seraient interdites aux moins de 18 ans à la télé ou au cinéma. Certains sites proposent également des jeux d'argent, interdits aux mineurs en France. Sur la page d'accueil de ces sites figure, le plus souvent, un avertissement pour protéger les mineurs et les inviter à poursuivre leur surf vers d'autres horizons plus tranquilles.

MAIS... sur un site, personne ne vérifie tes papiers d'identité à l'entrée. Cela peut être très tentant d'y entrer, mais aussi... choquant, voire vraiment traumatisant.



Certains sites peuvent être choquants mais pas illégaux pour autant. D'autres sont interdits par la loi. Un adulte peut s'informer et les signaler aux autorités si nécessaire.

J'ai reçu un message qui me dit de détruire un fichier parce que j'ai un virus, c'est possible ?

Méfiance, méfiance ! La plupart de ces messages sont des canulars qui amènent les gens à détruire des fichiers importants pour le fonctionnement de leur ordinateur. Les éditeurs de logiciels ou les fabricants de matériel avertissent rarement leurs clients de la présence d'un virus sur leur machine. Si tu reçois à nouveau ce genre de message, montre-le à tes parents, ou à un adulte qui s'y connaît, avant de le diffuser autour de toi.



Je veux télécharger une sonnerie pour mon portable, c'est gratuit ?

Plein de sites te proposent de télécharger des sonneries ou des logos pour ton portable, ou de participer à des jeux. Pour cela, ils te demandent parfois d'appeler un numéro de téléphone ou d'installer un programme. Attention,

ce service est sûrement payant. Donc, avant de décrocher le combiné ou de cliquer sur "installer", parles-en à tes parents. Tu éviteras de mauvaises surprises lors de l'arrivée de la facture du téléphone.



TOP SECRET

Spam = e-mails non désirés. En général, ce sont des pubs (parfois pornographiques) qui envahissent ta BAL (boîte aux lettres) et dont tu ne connais pas les expéditeurs. Si tu n'as pas donné ton accord pour recevoir ces messages, cette pratique est interdite mais très répandue, hélas !

Je reçois plein de messages publicitaires sans avoir rien demandé. Que faire ?

Tu es victime du "spamming", l'envoi abusif de messages publicitaires ou commerciaux. Tu peux utiliser un "filtre à spam" : c'est un logiciel souvent proposé avec les logiciels de messagerie.

Il permet de faire un tri parmi les messages reçus. Tu trouveras sur des sites comme www.caspam.org.

(site du Collectif anti-spam), une liste des logiciels antispam et des explications précises.

- ◆ Pour te protéger de nouveaux envois, ne réponds jamais à un spam : le "spammeur" ou "envoyeur de spams" saurait ainsi que ton adresse est valide et pourrait la revendre à d'autres spammeurs.

- ◆ Evite aussi de laisser ton adresse électronique sur des sites commerciaux, des forums.



Est-ce que je peux donner des infos sur mes parents ou sur moi ?

Les sites doivent indiquer dans quel but ils demandent ces infos et si c'est obligatoire (par exemple, ton adresse e-mail si tu veux t'inscrire à une lettre d'information). Attention ! Certains sites cherchent parfois à obtenir des renseignements sur les goûts, le travail, l'âge de tes parents pour leur envoyer des publicités ou leur proposer d'acheter un produit. Demande toujours à tes parents de vérifier avec toi les raisons de cette demande. Tu peux aussi choisir de donner une fausse adresse e-mail. Et tu as le droit de demander au site auquel tu as donné ton adresse de cesser de t'envoyer des messages.



Il ne faut jamais transmettre par courriel un mot de passe, un code, une info personnelle à une personne qu'on ne connaît pas, même si elle se présente comme représentant d'une société ou d'un organisme officiel.

Filtre = programme informatique qui permet de faire barrage aux virus ou aux spams. Cela peut aussi être un programme qui limite l'accès à l'internet selon certains critères, à partir de l'ordinateur où il est installé.

VÉRITÉ

VOYAGE

Comme chacun peut s'exprimer sur l'internet, chacun peut aussi y faire des blagues et propager des rumeurs. Quand tu tombes sur une info étonnante, demande-toi d'où elle vient et vérifie-la en allant sur un autre site.



Peut-on vraiment gagner de l'argent en faisant suivre un message en chaîne ?

NON ! Les fausses infos qui circulent sur l'internet peuvent se "déguiser" et prendre la forme d'un faux virus, d'une chaîne de solidarité de bonne ou mauvaise fortune. Economiser une connexion en ne les faisant pas suivre serait donc encore le meilleur moyen de gagner de l'argent ! Et puis, quand on fait circuler des blagues ou des rumeurs, on participe à l'encombrement du réseau pour rien. Imagine si tous les internautes s'amusaient à ça en même temps.

Hoax En français, cela veut dire canular.

Ce terme est utilisé pour les messages dont le but est de manipuler les internautes en les poussant à répandre une rumeur, une fausse alerte contre un virus ou encore une pétition contre un organisme important...

Bon vent sur l'internet !

D'accord, tu tchattes plus vite que ton ombre, tu discutes et argumentes sur des forums, et tu as mis dans tes favoris les sites de tes stars préférées. Et s'il te restait encore beaucoup à découvrir ? Voici deux pistes pour aller plus loin...

Internet, c'est proche. Le compte-rendu du dernier conseil municipal des jeunes de ta commune ? Les prochains matchs de ton club de basket préféré ? Une envie de rando en VTT ou des idées pour occuper tes prochaines vacances ? Si tu as déjà visité tous les sites de tous les lieux (clubs, associations, maisons de quartier) qui bougent autour de chez toi, bravo. Sinon, fonce : tu auras sûrement de bonnes surprises et certainement l'envie de bouger à ton tour.

Internet, c'est passionnant. S'il y a un point de rencontre pour tous les passionnés du monde c'est bien sûr l'internet ! Harry Potter, les exoplanètes, les journaux intimes, la baleine bleue, le yéti... sur tous les sujets, des plus farfelus aux plus sérieux, tu peux glaner des infos, partager des expériences ou des connaissances, élargir ton horizon. L'occasion d'aiguiser ton esprit critique, pour ne pas gober tout ce que tu découvres (lis page ci-contre), comme de devenir expert dans ton domaine de prédilection.

Bien plus qu'un instrument efficace pour boucler ses exposés, bien mieux qu'un outil moderne de communication, l'internet, c'est une fabuleuse invitation au voyage. Alors bon voyage !

NET ET INDISPENSABLE

- www.droitdunet.fr/juniors
Un site du Forum des droits sur l'internet qui répond à toutes tes questions !
- www.cnil.fr/juniors
Pour savoir comment protéger tes données perso.
- www.educaunet.org/vrai-faux
Un quiz pour faire le point et un site pour donner des idées à tes profs.
- www.okapi-jebouquine.com
Plein de forums sympas et modérés, des tests, des concours...



Conception-rédaction : Okapi et le Forum des droits sur l'internet.
Réalisation et maquette : Odile Amblard, Sandrine Deniau, Magnus Harling, François Descombe,
Véronique Moreux. Illustrations : Maoro Mazzari

Édité par Bayard Presse S.A à Directoire et Conseil de surveillance. Siège : 3-5 rue Bayard, 75008 Paris.
Président : Alain Cordier. Directeur délégué : Georges Sanerot. Directrice de la rédaction : Mireille Poncet.
Loi N°16/749 sur les publications destinées à la jeunesse. Commission paritaire : 52157. Imprimerie :
Printor, 45190 Beaugency.

